

Livre vert "Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre générations"

La population européenne vieillit. Comment cela va-t-il nous affecter? Que faut-il faire?

L'UE est confrontée à des changements démographiques sans précédent qui auront un impact considérable sur toute la société et l'économie. On vit plus longtemps et en meilleure santé. Les taux de fertilité sont tombés à 1,5 enfant par femme, et en 2030, le nombre d'enfants et de jeunes aura diminué de 18 millions (*). A cette date, les "travailleurs vieillissants" (âgés de 55 à 64 ans) seront 24 millions de plus qu'aujourd'hui, et l'UE comptera 34,7 millions de citoyens de plus de 80 ans (contre 18,8 millions aujourd'hui).

Comment pouvons-nous relever ces défis? Comment pouvons-nous inverser la tendance au déclin de notre population? Comment pouvons-nous gérer les effets d'une population vieillissante, tout en offrant de nouvelles chances aux plus jeunes d'entre nous? Ce sont là quelques questions que soulève le Livre Vert de la Commission, avec un objectif : lancer un débat auquel sont invités tous les acteurs concernés et chaque citoyen(ne).

(*) Scénario de base des projections de population d'Eurostat, résultats provisoires – décembre 2004.

Vous êtes invités à exprimer votre opinion en remplissant le questionnaire ci-dessous. Veuillez noter que le délai pour remplir le questionnaire est limité à trois heures. Une fois ce temps écoulé, votre session sera automatiquement clôturée.

Background documents

Livre vert "Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre générations"

Déclaration de confidentialité

Cette consultation fait l'objet d'une **déclaration de confidentialité des données**.

Données personnelles

Etes-vous d'accord pour que vos données personnelles ou les données relatives à votre organisation soient publiées en même temps que vos réponses à la consultation?(Compulsory)



Oui



Non, je souhaite que mes réponses restent anonymes.

Nom(Compulsory)

Secrétariat de la Commission des Épiscopeats de la Communauté européenne
(COMECE)

Adresse de courrier électronique(Compulsory)

comece@comece.org

Répondez-vous(Compulsory)

en qualité de citoyen
individuel

au nom d'une organisation ou d'une
institution

Sexe(Compulsory)

Masculin

Féminin

Age(Compulsory)

15-24

25-39

40-54

55-64

65-..

Pays de résidence(Compulsory)

Au nom de qui répondez-vous?(Compulsory)

Autorité nationale

Autorité régionale ou
locale

Parlement
européen

Comité des régions

Comité économique et
social

ONG
européenne

ONG nationale

Syndicat européen

Syndicat
national

Association européenne

Organisation nationale

Société

d'employeurs



Institut de recherche/pôle de compétences académiques

d'employeurs



Autre

individuelle

Veuillez préciser le nom de votre organisation ou institution (Compulsory)

Commission des Épisopats de la Communauté européenne (COMECE)

Pays dans lequel votre organisation est établie (Compulsory)

BE - Belgium

Introduction

- Estimez-vous que le niveau européen soit pertinent pour ouvrir une réflexion sur les évolutions démographiques et la gestion de leurs conséquences ?
- Si oui, quels pourraient en être les objectifs, et quels domaines politiques vous semblent être concernés ?

Un débat sur les changements démographiques en Europe est nécessaire, afin de permettre aux États membres de l'Union européenne d'affronter ensemble et de manière coordonnée le défi lancé à l'Europe. L'objectif de l'action de l'UE doit être de changer la situation démographique actuelle en encourageant un nouvel optimisme dans la société européenne d'aujourd'hui. Pour être efficace, la Commission européenne devrait adopter le « family mainstreaming », c'est-à-dire la prise en compte systématique des effets positifs ou négatifs sur les familles de toute action qu'elle entreprend dans l'exercice de chacune de ses compétences. Outre à l'emploi et à la protection sociale, la famille est dans la pratique touchée par bon nombre d'autres politiques: éducation, culture, santé, fiscalité, transports, environnement, immigration, non-discrimination, coordination des systèmes juridiques des États membres etc.

1. Les défis de la démographie européenne

1.1. Le défi d'une natalité faible

L'Union a fait des efforts significatifs depuis de longues années pour atteindre l'égalité entre les hommes et les femmes. De plus, elle a développé une coordination des politiques nationales de protection sociale.

- Comment une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie privée peut-elle aider à résoudre les problèmes liés au vieillissement démographique ?
- Comment peut-on encourager une répartition plus équilibrée des responsabilités domestiques et familiales entre hommes et femmes ?
- Faut-il lier l'octroi de certaines prestations ou avantages (congrés, ...) à un partage égal entre les deux sexes ? Comment rémunérer de manière adéquate les deux parents participant aux congés parentaux ?
- Comment stimuler davantage l'offre de structures de garde d'enfants (crèches, écoles maternelles, etc.) et de soins aux personnes âgées, à la fois par les collectivités publiques et les entreprises ?
- Un taux réduit de TVA appliqué aux services de garde d'enfants et de soins aux personnes âgées peut-il contribuer à leur développement ?
- Comment permettre aux parents, notamment aux jeunes couples, d'accéder au marché du travail, de répondre à leurs besoins de carrière et d'avoir le nombre d'enfants qu'ils désirent ?

Merci de répondre ci-dessous.

Il faudrait générer une nouvelle mentalité dans le monde de l'emploi, qui considère l'allongement des perspectives de carrière tout au long de l'activité professionnelle. Ceci permettrait aux jeunes couples d'avoir le nombre d'enfants qu'ils souhaitent et de s'en occuper sans avoir à craindre des pénalisations pour la poursuite de leur carrière.

L'éducation formelle ou informelle doit viser à combattre les stéréotypes. Les jeunes doivent être éduqués à l'égalité et à la coopération au sein de la famille.

Il faut donner une plus grande flexibilité au congé parental, qu'il serait préférable de remplacer ou accompagner par d'autres modèles (temps partiel, travail à domicile etc.), grâce auxquels le parent prenant congé pourrait s'occuper de son/ses enfant/s tout en gardant un contact avec son milieu de travail.

Afin de garantir une rémunération adéquate du congé parental, il faut intervenir là

1.2. La contribution possible de l'immigration

Le Conseil européen de Thessalonique, en juin 2003, a souligné qu'« une politique de l'UE en matière d'intégration [des immigrants] devrait contribuer à relever les nouveaux défis démographiques et économiques auxquels l'UE est actuellement confrontée. » C'est ce débat qu'a ouvert le livre vert adopté en janvier dernier.

- Dans quelle mesure l'immigration peut-elle compenser certains effets négatifs du vieillissement démographique ?
- Quelles politiques doivent être mises en place pour intégrer ces migrants, en particulier les jeunes ?
- Quelle contribution les instruments communautaires peuvent-ils apporter, en particulier le cadre législatif contre les discriminations, les fonds structurels et la stratégie pour l'emploi ?

L'immigration des pays tiers peut contribuer partiellement à la compensation du vieillissement démographique, mais elle ne représente pas une solution au problème. Elle devrait être considérée comme un éventuel élément d'une stratégie compréhensive contre le vieillissement démographique. Elle pourrait satisfaire partiellement les besoins de main-d'œuvre en contribuant à la prospérité du marché européen, ainsi qu'à augmenter le nombre de contributeurs net au système de sécurité sociale et ainsi contribuer au financement des pensions. Enfin, les familles des immigrés pourraient contribuer au rajeunissement démographique parce que la natalité chez les immigrés est généralement plus élevée et s'adapte lentement au taux moyen de natalité du pays d'accueil. La condition pour que l'immigration puisse contribuer à la compensation du vieillissement démographique est l'existence de voies d'accès ouvertes et régulières à l'Union Européenne. C'est

2. Une nouvelle solidarité entre générations

2.1. De jeunes générations mieux intégrées

Des objectifs européens ont été fixés en matière de prévention du chômage de longue durée des jeunes, de lutte contre l'échec scolaire et d'élévation du niveau de formation initiale. Les fonds structurels contribuent, sur le terrain, à les atteindre.

- Comment améliorer la qualité des systèmes de formation initiale et de formation des adultes ? Quelle peut être la contribution de l'éducation non formelle et des activités de volontariat ? Quelles peuvent être les contributions des fonds structurels et des instruments visant à un meilleur accès à la société de la connaissance ?
- Comment améliorer les transitions entre école et vie professionnelle, et la qualité de l'emploi des jeunes ? Quel rôle le dialogue social devrait-il jouer ? Quelle contribution peut être apportée par le dialogue avec la société civile, notamment les organisations de jeunesse ?

La mise en œuvre du programme « Jeunesse en action » pour les années 2007-2013 peut apporter une contribution au changement des mentalités parmi les jeunes. Deux des actions prévues nous semblent particulièrement pertinentes : Jeunesse pour l'Europe et le Service volontaire européen. Il serait souhaitable de promouvoir les stages de formation le plus tôt que possible, afin d'assurer une meilleure transition entre école et vie professionnelle. Le dialogue social pourrait se saisir de négocier des mesures telles que le « congé de soins » et le « congé grand parental » que nous proposons. Le dialogue avec la société civile et avec les organisations de jeunesse est une manière de recueillir des échos concernant les actions politiques entreprises. Pour être vraiment démocratique, il doit se faire en impliquant une grande variété d'organisations.

- Comment les politiques communautaires peuvent-elles contribuer davantage à combattre la pauvreté des enfants et celle des familles monoparentales, et à réduire le risque de pauvreté et d'exclusion pour les jeunes ?
- Quelles solidarités peuvent être développées entre les jeunes et les personnes

âgées?

Nous renvoyons la Commission européenne à l'excellent rapport « La nouvelle équation sociale », rédigé par la commission « Familles, vulnérabilité, pauvreté », créée en 2005 en France par le Ministre des Solidarités, de la Santé et de la Famille. La pauvreté des familles est aujourd'hui l'affaire de toutes les principales politiques publiques: fiscalité, politique économique et sociale, politique de l'emploi, de santé, de l'éducation, du logement. Il est à tous les niveaux publics de l'affronter, en outre de l'engagement de la société civile.

Repenser nos concepts familiaux en vue d'une meilleure intégration des jeunes et de la génération de grands-parents aurait un effet bénéfique pour les familles. La Commission pourrait proposer un forum de discussion au niveau européen sur l'évolution des concepts familiaux en Europe. Par ailleurs, une grande interrogation sur la transmission de valeurs et la préservation de la mémoire préoccupe ..

2.2. Une approche globale du « cycle de vie » active

Afin de favoriser la transition vers la société de la connaissance, les politiques communautaires promeuvent la modernisation de l'organisation du travail, la définition de stratégies de formation tout au long de la vie, la qualité de l'environnement de travail et le « vieillissement actif », notamment une élévation de l'âge moyen de retrait du marché du travail. Les changements démographiques renforcent l'importance des ces politiques tout en soulevant des questions nouvelles :

- Comment moderniser l'organisation du travail pour tenir compte des besoins spécifiques à chaque groupe d'âge ?
- Comment faciliter l'intégration des jeunes couples dans la vie active et leur apporter un équilibre entre flexibilité et sécurité pour élever des jeunes enfants, pour se former et pour adapter leurs compétences aux exigences du marché du travail ?
- Comment permettre aux plus âgés de travailler davantage?

Voir réponses précédentes.

- Comment adapter l'organisation du travail à une nouvelle répartition entre générations, avec moins de jeunes et plus de « travailleurs âgés » dans les entreprises?
- Comment les différents acteurs de l'Union peuvent-ils contribuer à y répondre, en particulier le dialogue social et la société civile?

La première urgence en face des changements démographiques est la réforme des systèmes de protection sociale. Une réforme des systèmes de retraite consisterait avant tout dans le retardement du départ en retraite. Cette mesure est toutefois à compléter par une adaptation de l'organisation du travail qui prévoit une place plus systématique pour la formation des travailleurs au delà de 50 ans, mais aussi le développement de nouveaux mécanismes (mentorat et tutorat) pour renforcer les relations entre générations dans l'entreprise.

Le Parlement européen, le Comité économique et social et le Comité des régions se sont déjà intéressés aux questions de la conciliation entre vie privée et familiale et de la situation démographique au cours des dernières années. Nous les encourageons à continuer en ce sens. La Commission et les États membres pourraient de leur côté constituer une enceinte appropriée de consultation (tel un

2.3. Une place nouvelle pour les « seniors »

La coordination européenne des réformes des régimes de retraite promeut les transitions souples entre vie active et retraite.

- Doit-on encore fixer un âge légal de départ à la retraite, ou permettre une retraite flexible et progressive ?
- Comment permettre la participation des « seniors » à la vie économique et sociale, notamment grâce au cumul entre salaire et pension, à de nouvelles formes d'emploi (temps partiel, intérim) ou à d'autres formes d'incitations financières ?
- Comment développer les activités employant des « seniors » dans le secteur associatif et l'économie sociale ?
- Comment accompagner la mobilité des retraités entre États membres, notamment en matière de protection sociale et de soins de santé ?
- Comment investir dans la santé et la prévention pour que les Européens continuent à bénéficier de gains d'espérance de vie en bonne santé ?

Le départ à la retraite devrait se faire selon des modalités très diverses avec plus de flexibilité et par des périodes de transition plus longues entre un emploi salarié et une retraite effective avec des possibilités accrues de poursuivre un travail à temps partiel. Dans ce contexte nous encourageons la Commission à examiner la faisabilité d'un congé grand parental, qui permettrait à un grand parent de prendre en charge l'éducation d'un petit enfant pour un temps à déterminer à la fin de sa carrière professionnelle sans incidence négative pour le calcul du montant de sa retraite et avec une garantie de revenir au moins partiellement dans son entreprise d'origine après son congé.

Il est préférable de fixer un âge minimal pour le départ à la retraite, que chaque système national devrait déterminer selon ses spécificités. Pour ceux qui souhaitent continuer à travailler au-delà de ce seuil minimum, il ne devrait pas y

2.4 La solidarité avec les personnes très âgées

La coordination des politiques nationales de protection sociale devrait s'étendre aux soins de longue durée pour personnes âgées en 2006. Quelle contribution pourra-t-elle apporter à la gestion des changements démographiques

- En particulier, faudra-t-il distinguer entre pensions de retraite et allocations d'autonomie ?
- Comment former le personnel nécessaire et offrir des emplois de qualité, dans un secteur souvent marqué par des salaires et des qualifications peu élevés ?
- Comment répartir de manière équilibrée la prise en charge du « grand âge » entre familles, services sociaux et institutions ?
- Comment aider les familles ? Comment soutenir les réseaux de soins de proximité ?
- Comment réduire les inégalités entre hommes et femmes à l'âge de la retraite ?
- Comment utiliser les nouvelles technologies pour soutenir les personnes âgées ?

L'extension de la coordination des politiques nationales de protection sociale aux soins de longue durée pour les personnes âgées est tout à fait souhaitable, avec l'objectif d'achever un système d'assistance européen homogène.

Il est fort approprié de distinguer entre pension de retraite et allocations d'autonomie.

Pour une meilleure formation du personnel, il faudrait miser sur une effective complémentarité entre service public et secteur privé. Les communautés locales devraient investir d'adéquates ressources économiques dans ce secteur.

Le service social professionnel doit jouer un rôle d'accompagnement, soutien et mobilisation des communautés locales. Les institutions publiques doivent garantir l'accès et la qualité des prestations de soins, outre à prévoir l'assistance directe pour tous ceux qui n'ont pas de ressources propres suffisantes à y pourvoir. Les

3. Conclusion: quel rôle pour l'Union?

- L'Union devrait-elle promouvoir des échanges et une analyse régulière, par exemple annuelle, des changements démographiques et de leur impact sur les sociétés et toutes les politiques concernées ?
- Les instruments financiers de l'Union – notamment les fonds structurels – doivent-ils mieux tenir compte de ces changements, et comment ?
- Comment la coordination européenne des politiques de l'emploi et de protection sociale pourrait mieux intégrer la dimension des changements démographiques ?
- Comment le dialogue social européen peut-il contribuer à une meilleure gestion des changements démographiques ? Quel peut être le rôle de la société civile et du dialogue avec les jeunes ?
- Comment intégrer la dimension du changement démographique dans l'ensemble des politiques internes et externes de l'Union ?

Il est souhaitable que l'UE publie un rapport annuel portant sur la situation des familles et la démographie, qui souligne l'importance des familles en tant que telles. Sur la base de ce rapport, des échanges entre la Commission et les États membres ainsi que dans l'enceinte mentionnée à la question 18 pourraient être organisés. Nous proposons que le Conseil européen consacre un de ses prochains Sommets à la question des familles et des changements démographiques, afin d'adopter des orientations politiques claires et d'envisager une stratégie européenne pluriannuelle pour les familles. Un re-examen des fonds structurels s'impose afin de soutenir par la politique régionale de l'UE les efforts des États membres en faveur de la promotion et du soutien pour les familles. En particulier, on peut penser à intégrer dans les actions de la politique régionale le financement du logement social.

Le questionnaire

Nous vous remercions pour votre intérêt et votre collaboration!

Comment avez-vous perçu ce questionnaire ?(Compulsory)



Il a répondu à mes attentes



Il n'a pas répondu à mes attentes

Pourquoi?(Compulsory)



Trop général



Trop court



Contenu sans rapport avec le sujet



Trop technique



Trop difficile à comprendre



Trop long

Submit